



## divorce prestation compensatoire

Par **beatrux**, le **09/08/2011** à **13:07**

je suis en instance de divorce (divorce accepté). le procès verbal d'acceptation a été signé lors de l'ordonnance de non conciliation. Mon mari a quitté le domicile avec perte et fracas. depot de plainte pour violences aggravées sur mon fils majeur, menaces et j 'en passe. Mon fils a préféré enlever sa plainte 4 mois après. durant ces 4 mois et avec les menaces qui pesaient, j'ai demandé à un ami, en instance de divorce aussi, et avec beaucoup plus de problèmes de cohabitation avec sa future ex-femme, de rester chez moi. je l'heberge donc a titre gracieux; perte d'emploi, découvert, impayés, problèmes d'huissier...Aujourd'hui je compte demander une prestation compensatoire compte tenu de la disparité de revenus avec mon mari. mon mari dit que j'ai refait ma vie avec quelqu'un. il est vrai que vue de l'extérieur et ne sachant pas les tenants et les aboutissants, il est en droit de le penser ! je dois fournir une attestation sur l honneur sur mes ressources et les conditions de vie. comment expliquer ma situation?

Je tiens à préciser que mon mari a menti sur ses revenus; qu'il n'a pas déclaré ses avantages en nature (voiture de société même le week end, téléphone et forfait, ordinateur portable, frais de repas au forfait, mutuelle gratuite...) il dit qu'il a été obligé de prendre un logement alors que c'est qu'une couverture. son courrier arrive chez son meilleur ami, il a soit disant un studio, il ne paye pas de loyer, pas de quittance ni de justificatif de paiement, pas de facture et en fait il vit chez sa copine qui est autre que la niece de son meilleur ami; d'ailleurs mon fils a passé ses vacances chez elle avec mon mari. bien sur avec toutes ses adresses, je n'ai pas la vraie, là où mon fils va le week end; il m'a déclaré comme adresse celle de son meilleur ami où arrive son courrier, histoire de brouiller les pistes. que puis-je faire pour avoir l'adresse où mon fils vit les week ends, comment puis-je le forcer à déclarer ses revenus, et pas juste ce qui l'intéresse et comment rédiger mon attestation sur l'honneur de ma vie actuelle sans commettre d'impair ; merci pour votre réponse.

Par **Domil**, le **09/08/2011** à **17:54**

Le premier réflexe doit être de voir avec votre avocat. Il connaît les pièces du dossier

***On botte en touche , Domil ?  
Ca ne vous ressemble pas***